

La politique familiale de Shawinigan fait ses premiers pas

Les familles qui s'établissent dans une nouvelle maison pourront profiter d'avantages financiers

Evelyne Moisan

emoisan@lenouvelliste.qc.ca

Shawinigan — À partir du mois prochain, les familles qui s'établiront à Shawinigan pourront profiter d'un crédit de taxes supplémentaire de 1000 \$ de la part de la Ville ainsi que d'une remise en argent plus importante dans le cadre des programmes Desjardins lors de la construction d'une nouvelle propriété. Avec cette annonce visant à favoriser la venue de nouvelles familles dans la région, la Ville concrétise une première action dans le cadre de sa politique familiale municipale.

Ainsi, pour toute nouvelle habitation qui sera construite dans les zones admissibles, c'est-à-dire dans des quartiers qui ont déjà été ciblés comme pouvant bénéfi-

cier d'un crédit de taxes conformément à l'ancien programme de soutien à l'accès à la propriété, la Ville de Shawinigan consentira un crédit de taxe supplémentaire de 1000 \$. Ainsi, cette mesure, qui s'étendra sur trois ans, pourrait représenter 3000 \$ pour une maison unifamiliale, 3500 \$ pour un duplex et 4000 \$ pour un triplex.

Par ailleurs, afin de permettre aux familles de choisir un milieu de vie qui leur convient, les zones admissibles seront étendues à de nouveaux secteurs. Tout d'abord, les zones déjà identifiées dans les secteurs Shawinigan, Grand-Mère et Shawinigan-Sud seront élargies alors que d'autres seront créées dans les secteurs Saint-Gérard-des-Laurentides, Saint-Georges-de-Champlain et Lac-à-la-Tortue.

Les Caisses Desjardins de Shawinigan participeront à leur façon à favoriser les nouvelles constructions en bonifiant leur programme déjà existant de remise en argent de 5 % lorsqu'un prêt est accordé pour une nouvelle construction. Ainsi, elles offriront en plus de cet avantage une deuxième remise en argent de 1000 \$ pour chaque enfant admissible qui sera déposée dans un régime d'épargne-études (REE).

De plus, 500 \$ seront également versés dans un nouveau REE au nom de tout enfant qui naîtra durant le premier terme de six ans. Aussi, pour les membres n'ayant pas d'enfant admissible au REE, deux subventions pourront être accordées à un petit-enfant, ou encore à un neveu ou à une nièce.



PHOTO: OLIVIER CROTT

Christian Massicotte, responsable des permis et inspections au service l'aménagement et de l'environnement, la maîtresse Lise Landry, Josette Allard-Gignac, conseillère responsable des questions familiales et Alain Dion représentant des Caisses Desjardins ont annoncé hier le lancement de la politique familiale de Shawinigan en compagnie d'enfants du CPE La Tourelle et l'énergie, Jessica Mongrain et Maxence Gauvreau.

Une première action

«J'ai confiance que ce programme va favoriser les familles. Quand tu veux t'établir, tu commences souvent par une maison», affirme Josette Allard-Gignac, conseillère municipale responsable des questions familiales à la Ville de Shawinigan.

Selon elle, plusieurs familles pourraient être tentées de s'établir dans la ville parce que celle-ci constitue un très beau milieu de vie qui ne coûte pas tellement cher, notamment en comparaison avec le coût de la vie à Montréal par exemple. «Maintenant, les gens peuvent travailler avec leur portable de n'importe où. On a toutes les facilités pour les faire venir ici», précise-t-elle.

Le plan d'action qui servira à

concrétiser davantage la politique familiale municipale demeurera toujours en construction, mais les grandes lignes directrices semblent être tirées puisque la Ville s'est dotée d'orientations dans divers domaines, notamment l'habitation, les transports, la sécurité, les loisirs, la santé et la culture. Pour l'instant, plus de 160 interventions sont à l'étude afin de voir ce qui est réalisable et utile.

«On essaie surtout d'influencer le penser et l'agir. Ce sont plusieurs petites actions qui finissent par faire entrer dans la tête des chefs de service de penser d'agir selon une perspective familiale, par exemple de comment le déneigement près des écoles explique Mme Allard-Gignac.»